

Pour Ameur, les Marocains du monde doivent être associés aux politiques publiques



Mohamed Ameur

Comment optimiser l'action en faveur des Marocains du monde à l'ombre de la nouvelle Constitution ? Comment impliquer la communauté marocaine résidant à l'étranger dans les politiques publiques en sa direction ? Comment faire enfin pour que la loi suprême réponde aux attentes des MRE ? Ce mercredi 10 août, la Constitution que les Marocains ont adoptée le 1er juillet dernier s'est forcément invitée à la célébration de la Journée nationale du migrant. Mohamed Elyazghi, le ministre d'Etat usfpéiste, a raison de le dire : cette année, la Journée du migrant se tient dans un contexte particulier, alors qu'une nouvelle page s'ouvre au Maroc. « Notre pays vit un moment important de son histoire. Il y a bien sûr cette dyna-

mique créée par le Printemps arabe. Mais attention, le Maroc a vécu son printemps à sa manière, et ce depuis des décennies. C'est ce qui explique que nous ne sommes pas dans l'affrontement comme ailleurs, mais dans la confrontation démocratique des idées et dans la manière de conduire le changement », martèlera l'ancien premier secrétaire de l'USFP qui s'était toujours élevé contre les Constitutions octroyées. « C'est une Constitution à 100% marocaine », renchérit avec passion la ministre PPS Nouzha Skalli.

Dans le lot des changements engrangés par la nouvelle Constitution, la participation politique des Marocains de l'étranger. Ce droit est désormais garanti de manière forte, c'est-à-dire constitutionnellement. « Et

c'est cela le plus important, car les Marocains résidant à l'étranger viennent de gagner un acquis », commente Mohamed Ameur, le ministre en charge de la Communauté marocaine résidant à l'étranger. Reste aujourd'hui à définir les modalités de vote et d'inscription sur les listes électorales et les mécanismes d'une participation annoncée. C'est un long travail législatif qui doit commencer, une tâche ardue où il s'agit de donner du sens à une telle participation.

Mettre fin à la cacophonie institutionnelle

Mais attention l'optimisation de l'action au service de la communauté marocaine à l'étranger ne saurait se limiter, malgré une forte actualité électorale, à la participation politique de ces Marocains d'ailleurs. Mohamed Ameur propose d'ailleurs plusieurs clés pour donner cohérence et pérennité aux politiques publiques à l'adresse de la diaspora marocaine. « Il est tout d'abord primordial de concevoir une vision et une stratégie nationales relatives aux MRE. Parce que c'est une question transversale et que tous les secteurs ministériels sont concernés. En fait, il est urgent de faire de la question de la migration un levier de développement. Et toute stratégie doit être développée en partenariat avec les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels issus des rangs des MRE qui doivent impérativement participer à l'élabora-

tion de toute politique publique. Il convient ici de souligner le partenariat institutionnel avec les pays d'accueil », fait valoir ce responsable gouvernemental usfpéiste tout en appelant à la fin de la cacophonie institutionnelle et la mise en œuvre d'une convergence véritable entre les différentes institutions également en charge de la communauté marocaine à l'étranger. Il est temps aussi, soutient M. Ameur, d'assurer une stabilité institutionnelle à cette question. Et pour cause, au gré des gouvernements, les Marocains du monde ont eu droit à un ministère, un ministère délégué, un secrétariat d'Etat !

Alors que le gouvernement d'Abbas Al Fassi est en fin de mandat, la pérennisation de l'action en direction des Marocains d'ailleurs est visiblement au cœur des préoccupations du ministre Ameur convaincu plus que jamais que si les hommes et les femmes partent, les institutions, elles, demeurent. Arrivé dans un ministère quasi-sinistré en 2007, sans stratégie ni vision et un budget dérisoire qui, à l'époque, s'élevait à 154 millions de dhs dont 150 millions de dhs destinés à la Fondation Hassan II, Mohamed Ameur n'est pas peu fier de léguer à son successeur des centres culturels, des mécanismes d'assistance juridique, sociale et administrative, un fonds d'investissement destiné aux Marocains d'ailleurs désireux d'investir dans leur pays d'origine, des universités d'été...

NARJIS RERHAYE